



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
23 mars 2023

OBJET

VOYAGE CCAS : FIXATION
DES TARIFS

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 06/04/2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.11

Séance du 30 mars 2023

Président de séance : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme GIRAUD, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, M LAPOIRE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme CHABRIER, Mme LIME VIEILLE

Secrétaire de séance : Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme LIME VIEILLE / Mme GIRAUD, M DUMONT / Mme GUILLEUX

Cette année, le séjour « Séniors en vacances » aura lieu à Saint Sauves d'Auvergne dans les Puy de Dôme du 23 au 30 septembre 2023.
Ce séjour est labellisé par l'ANCV et les activités sont adaptées aux séniors.

Le coût du séjour

Hébergement (pension complète)	26 962 ,00 €
Assurance annulation	1051.00 €
Taxe de séjours	298.90 €
Singles	516.00 €
Transport	6690.00 €
Gratuité accompagnateurs	-1326.00 €
TOTAL	34 191.90 €

Grâce à la convention signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour.

Chaque participation est invité à signé un bulletin d'inscription où il s'engage à participer au voyage et à payer les frais restants à leur charge (hébergement, transport A/R, taxe de séjour). Il est précisé que les conditions de remboursement n'auront lieu que sur présentation d'un justificatif valable ;

Afin de pouvoir émettre les titres liés à cette opération le conseil d'administration a arrêté les tarifs suivants ;

	Personne résidant à Valdahon	Personne ne résidant pas à Valdahon
Personne imposable	570.80 €	570.80 €
Personne non imposable	376.80 €	376.80 €
Supplément single (pour la semaine)	80 €	80 €
Personne accompagnant aidant	376.80 €	376.80 €

A noter qu'il sera demandé à chaque participant un acompte de 200 € après inscription définitive.

Le solde devra être payé au plus tard pour le 31 août 2023.



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La Vice-présidente du CCAS
Dominique GUILLEUX